



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MÉR  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Le ministre d'État*

*Le secrétaire d'État  
chargé des Transports*

Paris, le 29 JUIN 2009

Monsieur le Président,

A l'issue de la réunion que nous avons tenue avec Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, le 11 février dernier et qui réunissait Michel VAUZELLE, président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Eric CIOTTI, président du Conseil général des Alpes-Maritimes, Horace LANFRANCHI, président du Conseil général du Var, Jean-Noël GUERINI, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, Jean-Claude GAUDIN, maire de Marseille, Eugène CASELLI, président de la Communauté urbaine de Marseille, Maryse JOISSAINS-MASINI, maire d'Aix-en-Provence et présidente de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, Christian ESTROSI, maire de Nice et Robert CALCAGNO, conseiller transport de la Principauté de Monaco, nous avons demandé à M. Yves COUSQUER, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, de mettre en place un secrétariat permanent associant l'ensemble des parties prenantes au projet de Ligne à Grande Vitesse Provence-Alpes Côte d'Azur (LGV PACA).

Ce secrétariat permanent a été composé de représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil général des Alpes-Maritimes, du Conseil général du Var, du Conseil général des Bouches-du-Rhône, de la Ville de Marseille, de la Communauté urbaine de Marseille, de la Ville d'Aix-en-Provence, de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, de la Ville de Nice et de la Principauté de Monaco.

Nous saluons le travail de ce secrétariat permanent qui a étudié la faisabilité précise de chacun des tracés. Le rapport qui vient de nous être remis présente le consensus atteint au sein de ce secrétariat permanent.

Ce consensus très fort et quasi-unanime porte sur les six points suivants :

- Ce projet est un projet majeur qui participera à la constitution de l'arc méditerranéen Barcelone – Marseille – Gênes.
- La LGV PACA s'inscrira dans un projet d'amélioration globale de la desserte ferroviaire des trois métropoles de la région que sont Marseille, Toulon et Nice, comprenant son insertion dans le réseau européen à grande vitesse et le développement des services TER intra-régionaux.
- Le projet doit s'inscrire dans le respect d'un territoire très contraint qu'est celui de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec son relief, ses espaces naturels, ses paysages remarquables, ses précieuses régions agricoles et viticoles et ses espaces urbanisés.
- Il empruntera les lignes ou emprises existantes. A défaut les solutions d'enfouissement seront massivement privilégiées pour protéger les riverains, la biodiversité, les espaces remarquables ainsi que les exploitations agricoles et viticoles.
- Le tracé d'entrée dans les Alpes-Maritimes et les modalités d'insertion dans la grande agglomération de la Côte d'Azur devront être précisés le plus vite possible.
- Le scénario Métropoles du Sud desservant, les agglomérations d'Aix-en-Provence, Marseille, Toulon et Nice est le mieux adapté à la réalisation de ces objectifs. Il fait l'objet de l'accord des parties prenantes et doit donc être retenu.

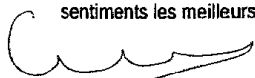
Ainsi, sur la base de ce scénario et suite au débat public de 2005, nous demandons à Réseau Ferré de France de présenter les conditions de poursuite du projet à un prochain Conseil d'Administration et d'engager la phase d'études conduisant au lancement de l'enquête d'utilité publique.

Des études complémentaires seront engagées pour préciser les enjeux et les conditions de réalisation d'un prolongement de la ligne nouvelle vers l'Italie.

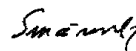
Un protocole devra être arrêté avec l'ensemble des partenaires concernés pour définir le programme des études ainsi que les modalités de leur financement. Nous demandons à M. Francis IDRAC, Inspecteur Général des Finances, d'accompagner la préparation de ce protocole. Il conduira également une mission sur le financement de ce projet global de grande envergure en proposant d'éventuels phasages de sa réalisation. Il importe qu'il commence son travail sans attendre.

Conformément au projet de loi de programmation relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, nous confirmons donc le lancement de la réalisation de ce projet avant 2020.

Nous sommes heureux de constater qu'un consensus fort de toutes les parties prenantes a pu être trouvé sur ces bases et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO



Dominique BUSSEREAU